

Détails sur les différences conceptuelles entre l'EVRC et l'EVC

À partir de novembre 2008, les organisations touristiques et les autres analystes pourront évaluer les volumes, les valeurs et les caractéristiques des voyages intérieurs des Canadiens en 2007, pour différentes destinations au Canada, à partir de **l'Enquête sur les voyages des résidents du Canada (EVRC)**. Ils pourront aussi faire des comparaisons d'une année à l'autre, à partir des résultats de l'EVRC pour l'année civile 2006¹.

L'EVRC est menée par Statistique Canada pour leur Système de comptabilité nationale ainsi que pour les responsables nationaux et provinciaux du tourisme. Il s'agit d'une enquête téléphonique mensuelle qui se tient auprès d'environ 14 000 membres de ménages sélectionnés de façon aléatoire. Les répondants sont tirés de l'échantillon des ménages de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Les adultes choisis (18 ans et plus) sont questionnés au sujet des voyages qu'ils ont faits en dehors de la ville au cours du mois ayant précédé immédiatement l'interview. Des détails sont obtenus au sujet de chaque voyage se qualifiant comme voyage *touristique*.

L'année 2006 est la nouvelle année de référence pour le tourisme intérieur au Canada. L'approche de L'EVRC

pour définir le tourisme intérieur est différente de celle l'enquête précédente, soit l'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC), qui fut menée pour la dernière fois en 2004. De plus, les données recueillies couvrent un sous-ensemble *différent* de la population canadienne. C'est pourquoi les estimations du volume, de la valeur et des caractéristiques du tourisme intérieur de l'EVRC ne sont pas directement comparables

Définition du tourisme

Organisation mondiale du tourisme (OMT)
Les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.*

* Nations Unies et Organisation mondiale du tourisme, « Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé », 2001.

¹ L'EVRC a été lancée en 2005. Des comparaisons limitées seulement peuvent être faites entre les estimations pour 2005 et les années de référence subséquentes (p. ex., 2006, 2007), en raison des rajustements de la méthodologie requis au cours de la première année de l'EVRC.

avec les estimations historiques de l'EVC. Les principales différences entre l'EVRC et l'EVC sont indiquées dans le graphique 1².

² D'autres différences entre les deux enquêtes contribuent à l'absence de comparabilité directe entre les estimations du volume et de la valeur du tourisme intérieur de l'EVC de 2004 et de l'EVRC de 2006 et 2007 (voir l'annexe pour plus de détails).

GRAPHIQUE 1

PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE L'EVRC ET L'EVC³

	EVRC	EVC
Les voyages de qui mesure-t-on?	Résidents adultes des dix provinces du Canada (18 ans et plus).	Les résidents des dix provinces du Canada âgés de 15 ans et plus sont échantillonnés et les voyages des enfants sont estimés.
Voyages touristiques – raison principale	Voyages à l'extérieur de la ville, dont la raison principale est de visiter des amis ou des parents, pour l'agrément, des vacances ou un congé, pour des raisons personnelles ou pour affaires (raison principale du voyage).	Voyages effectués pour visiter des amis ou des parents, pour l'agrément, des vacances ou un congé, pour des raisons personnelles ou pour affaires (principale raison pour laquelle le répondant a fait le voyage).
Catégories de raisons principales disponibles pour l'analyse	<ol style="list-style-type: none"> 1. Agrément, vacances ou congé 2. Visite d'amis ou de parents 3. Conférence ou congrès (relié ou non au travail) 4. Autre raison reliée au travail, déplacement autre que de routine 5. Magasinage, autre que de routine 6. Autre 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Agrément, vacances ou congé 2. Visite d'amis ou de parents 3. Affaires 4. Autre raison 5. Congrès (relié ou non au travail)
Voyages non touristiques (hors du champ de l'enquête)	<p>Déplacements des membres d'équipage d'avions, de trains, de bateaux, etc.</p> <p>Déplacements réguliers entre la maison et le lieu de travail</p> <p>Déplacements pour se rendre à l'école</p> <p>Déplacements en ambulance vers un hôpital ou une clinique</p> <p>Voyages qui ont débuté à l'extérieur du Canada</p> <p>Voyages d'une durée supérieure à un an</p> <p>Déplacements des conducteurs de camion</p> <p>Déplacements pour effectuer de la vente ou répondre à des appels de service de routine</p> <p>Déplacements pour des raisons militaires et diplomatiques</p> <p>Déplacements de routine⁴ (p. ex., courses, épicerie du ménage, rendez-vous, etc.).</p> <p>Déplacement pour déménager (ou aider d'autres personnes à déménager) dans une nouvelle résidence (ou école)</p>	<p>Déplacements des membres d'équipage d'autobus, d'avions, de bateaux, etc.</p> <p>Déplacements vers l'école ou le travail (Voir ci-dessus)</p> <p>Déplacements en ambulance vers un hôpital ou une clinique</p> <p>Voyages qui ont débuté à l'extérieur du Canada</p> <p>Voyages d'une durée supérieure à un an</p> <p>Voyages servant à déménager d'une résidence à l'autre (sauf la recherche de logement avant le déménagement proprement dit)</p>
Autres voyages hors du champ de l'enquête	Les voyages dont la raison principale est d'aller à des funérailles sont <i>exclus</i> du traitement/des estimations de l'EVRC.	Les voyages dont la raison principale est d'aller à des funérailles sont <i>inclus</i> dans les estimations de l'EVC.

³Voir l'annexe 1 pour des renseignements plus détaillés sur les différences entre l'EVC et l'EVRC.

⁴Voir l'annexe 2 pour des renseignements plus détaillés sur les voyages « hors du champ de l'enquête ».

<p>Notion d'environnement habituel – voyage d'une nuit ou plus</p>	<p>À l'extérieur de la ville (aucune distance minimale).</p>	<p>80 km ou plus à l'aller à partir de la maison – toutes les provinces, sauf l'Ontario. Aucune distance minimale – Ontario.</p>
<p>Notion d'environnement habituel – voyage le même jour</p>	<p>À l'extérieur de la ville et 40 km ou plus à l'aller à partir de la maison (toutes les provinces).</p>	<p>80 km ou plus à l'aller à partir de la maison – toutes les provinces, sauf l'Ontario. 40 km ou plus à l'aller à partir de la maison – Ontario.</p>
<p>Endroits auxquels les tarifs aériens sont attribués</p>	<p>Attribués à la division et sub-division de recensement du principal aéroport pour chacun des éléments suivants : (1) lieu de départ du voyage, (2) lieux au Canada où des arrêts d'une nuit ont été effectués, et (3) destination au Canada.</p>	<p>Attribués à la division et sub-division de recensement du lieu de départ du voyage.</p>

Annexe 1

Le graphique A-1 comprend plus de détails concernant les changements qui se sont produits entre l'EVRC et l'EVC et certaines des répercussions possibles sur les estimations auxquelles on pourrait s'attendre par suite de ces changements.

GRAPHIQUE A-1	DIFFÉRENCES ENTRE L'EVRC (2006, 2007) ET L'EVC (2004)		
	EVRC (2007, 2006)	EVC (2004)	Répercussions
Les voyages de qui mesure-t-on?	Résidents adultes (âgés de 18 ans et plus) des dix provinces du Canada, sauf les personnes vivant dans les réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'établissements.	Les résidents (âgés de 15 ans et plus) des dix provinces du Canada, sauf les personnes vivant dans les réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'établissements, sont échantillonnés. L'activité touristique des enfants est estimée.	Les volumes totaux des voyages et des visites des personnes déclarés dans l'EVRC seront <i>plus faibles</i> que si les voyages des enfants au pays avaient aussi été mesurés (comme dans l'EVC). Les dépenses relatives aux voyages et aux visites des personnes déclarées dans l'EVRC <i>ne seront pas touchées</i> par l'exclusion des voyages des enfants au pays, parce que des estimations des dépenses sont fournies pour <i>toutes</i> les personnes du ménage qui ont effectué un voyage compris dans le champ de l'enquête. La même approche reposant sur les <i>membres du ménage en voyage</i> a été utilisée pour recueillir les données sur les dépenses dans l'EVC.
Voyages touristiques – raison principale	<i>Voyages à l'extérieur de la ville dont la raison principale est de visiter des amis ou des parents, pour l'agrément, des vacances ou un congé, pour des raisons personnelles ou pour affaires (<u>raison principale du voyage</u>).</i>	<i>Voyages effectués pour visiter des amis ou des parents, pour l'agrément, des vacances ou un congé, pour des raisons personnelles ou pour affaires (<u>raison principale pour laquelle le répondant a fait le voyage</u>).</i>	Les proportions relatives de voyages pour diverses raisons peuvent changer, étant donné que l'objectif de l'EVRC est lié à la raison <i>sans laquelle le voyage n'aurait pas eu lieu</i> , tandis que le libellé de l'EVC a trait à la raison qui motive le répondant à effectuer un voyage. Par exemple, si un conjoint accompagne l'autre conjoint en voyage d'affaires, les « affaires » sont la raison pour laquelle le voyage a eu lieu (EVRC) et devraient être la raison déclarée par l'un ou l'autre conjoint. Dans l'EVC, il se peut que le conjoint qui accompagne n'ait pas déclaré que le voyage était un voyage d'affaires.
Catégories de raisons principales disponibles pour l'analyse	1. Agrément, vacances ou congé 2. Visite d'amis ou de parents 3. Conférence ou congrès (relié ou non au travail) 4. Autre raison reliée au travail, déplacement autre que de routine 5. Magasinage, autre que de routine 6. Autre	1. Agrément, vacances ou congé 2. Visite d'amis ou de parents 3. Affaires 4. Autre raison 5. Congrès relié ou non au travail	Le « magasinage » figure parmi les raisons principales dans l'EVRC. Pour une comparaison directe avec l'EVC, le magasinage devrait être combiné avec « <i>agrément, vacances ou congé</i> ». Pour obtenir un total des voyages d'affaires dans l'EVRC, les utilisateurs devraient combiner <i>conférence ou congrès</i> et <i>autre raison reliée au travail</i> , tout en reconnaissant que cette combinaison comportera un « bruit », en raison des congrès non reliés au travail.

GRAPHIQUE A-1	DIFFÉRENCES ENTRE L'EVRC (2006, 2007) ET L'EVC (2004)		
	EVRC (2007, 2006)	EVC (2004)	Répercussions
Voyages non touristiques (hors du champ de l'enquête) ⁵	Exclusion des déplacements <i>de routine</i> pour diverses raisons propres au ménage, médicales et religieuses (voir l'annexe 2 pour une liste détaillée).	Voir l'annexe 2 pour une liste détaillée	Les estimations du volume et des dépenses dans l'EVRC seront probablement <i>plus faibles</i> que si les déplacements de routine des ménages pour le magasinage, des raisons médicales, religieuses et des courses étaient inclus dans les voyages <i>touristiques</i> , comme dans l'EVC.
Notion d' <i>environnement habituel</i> – voyage d'une nuit ou plus	À l'extérieur de la ville (aucune distance minimale).	80 km ou plus à l'aller à partir de la maison – toutes les provinces, sauf l'Ontario. Aucune distance minimale – Ontario.	Les estimations du volume et des dépenses pour les voyages d'une nuit ou plus dans l'EVRC seront probablement <i>plus élevées</i> que si une distance minimale de 80 km <i>en dehors de l'environnement habituel</i> avait été maintenue (comme dans l'EVC).
Notion d' <i>environnement habituel</i> – voyage le même jour	À l'extérieur de la ville <u>et</u> 40 km ou plus à l'aller à partir de la maison (toutes les provinces).	80 km ou plus à aller à partir de la maison – toutes les provinces, sauf l'Ontario. 40 km ou plus à l'aller à partir de la maison – Ontario.	Les estimations du volume et des dépenses pour les voyages effectués le même jour dans l'EVRC seront probablement <i>plus élevées</i> que si une distance minimale de 80 km <i>en dehors de l'environnement habituel</i> avait été maintenue (comme dans l'EVC). Le ratio des voyages d'une nuit ou plus et des voyages le même jour devrait changer, en faveur des voyages effectués le même jour parce que la distance minimale pour les voyages de même jour a diminué, passant de 80 km à 40 km.
Endroits auxquels les tarifs aériens Canadiens sont attribués	Attribués à la division et sub-division de recensement du principal aéroport pour chacun des éléments suivants : (1) lieu de départ du voyage, (2) lieux au Canada où des arrêts d'une nuit ont été effectués, et (3) destination au Canada.	Attribués à la division et sub-division de recensement du lieu de départ du voyage .	La direction des répercussions sur les dépenses auprès des transporteurs canadiens est difficile à prédire pour les endroits où sont situés les <i>principaux</i> aéroports canadiens. Il est certain, toutefois, que la plupart des régions rurales et des petits centres urbains (divisions de recensement) ne seront plus des endroits auxquels les tarifs aériens <i>auraient été</i> attribués historiquement (EVC), mais plutôt des endroits auxquels aucun tarif aérien ne sera attribué. Par exemple, les tarifs aériens qui sont attribués à l'aéroport d'Halifax dans l'EVRC auraient pu être attribués à 14 comtés différents en Nouvelle-Écosse selon la règle d' <i>attribution au lieu de</i>

⁵ Les éléments énumérés pour l'EVRC sont tirés de la communication du 24 janvier 2007 de StatCan.

GRAPHIQUE A-1	DIFFÉRENCES ENTRE L'EVRC (2006, 2007) ET L'EVC (2004)		
	EVRC (2007, 2006)	EVC (2004)	Répercussions
			<p><i>départ</i> de l'EVC. Dans l'EVRC, les tarifs sont attribués uniquement au comté dans lequel est situé le principal aéroport désigné pour couvrir les 13 autres comtés par Transports Canada⁶.</p> <p>Dans les faits, les tarifs aériens intérieurs seront attribués uniquement aux endroits énumérés à l'annexe 3. Les « zones desservies » par chaque aéroport principal sont indiquées dans la documentation de l'EVRC de Statistique Canada.</p>
Attribution des dépenses relatives aux autres catégories	Mises à part les catégories du transport, les dépenses sont réparties entre les endroits, selon le nombre de <i>nuits passées</i> , pour les voyages d'une nuit ou plus, et à la destination principale, pour les voyages de même jour. Les dépenses d'hébergement sont attribuées <i>uniquement</i> aux endroits où des établissements d'hébergement commerciaux ont été utilisés. L'utilisation et la location d'un véhicule et le transport local sont attribués au lieu de départ, aux endroits visités et/ou à la principale destination, selon le type de transport utilisé pour le voyage.	Comme dans l'EVC.	
Type d'hébergement utilisé pendant le	Hôtel; motel; lieu de villégiature, chalet, cabine ou maison de villégiature;	Hôtel; motel; bed & breakfast (y compris maison de chambres pour touristes); camp de chasse et de	Les catégories additionnelles comprises dans l'EVRC (en surlignement) permettront une analyse plus détaillée des données sur l'hébergement commercial et non commercial.

⁶ Les tarifs aériens qui auraient pu être attribués aux 14 comtés suivants de la Nouvelle-Écosse dans l'EVC seront attribués uniquement au comté d'Halifax dans l'EVRC : Shelburne, Yarmouth, Digby, Queens, Annapolis, Lunenburg, Kings, Hants, Halifax, Colchester, Cumberland, Pictou, Guysborough, Antigonish.

GRAPHIQUE A-1	DIFFÉRENCES ENTRE L'EVRC (2006, 2007) ET L'EVC (2004)		
	EVRC (2007, 2006)	EVC (2004)	Répercussions
voyage	terrain de camping, parc de roulottes ou camping sauvage; bed & breakfast ou maison de chambres pour touristes; camp de chasse et de pêche, camp ou avant-poste; bateau ou paquebot de croisière; spa; ferme ou ranch de tourisme; autres types d'hébergement commercial (auberge, dortoir, etc.); autres types d'hébergement sans frais (aéroport, avion, couchette de train, véhicule de plaisance hors d'un terrain de camping ou d'un parc de roulottes, ou véhicule tel qu'une automobile ou un camion).	pêche; lieu de villégiature, terrain de camping ou parc de roulottes; domicile d'amis ou de parents; chalet ou maison de villégiature privés, chalet ou cabine commerciaux; autre (auberge, université, etc.).	
Catégories de dépenses	Nouvelle ventilation des dépenses en « loisirs/divertissements » entre les catégories suivantes : (1) <i>sports et loisirs, incluant la location d'équipement pour ces activités; et</i> (2) <i>activités culturelles ou de divertissement, ou attractions.</i>	Catégorie unique « Loisirs et divertissements »	
Activités pendant le voyage	EVRC 2006 Mises à part les questions supplémentaires pour deux catégories d'activités (voir ci-dessous), la question sur les « activités pendant le voyage » ne repose pas sur une liste/des	Liste d'activités lue par les intervieweurs aux répondants.	Les taux de participation aux diverses activités devraient changer de façon substantielle parce que l'EVRC repose sur des réponses indiquées spontanément par les répondants, tandis que l'EVC repose sur une liste d'activités particulières.

GRAPHIQUE A-1	DIFFÉRENCES ENTRE L'EVRC (2006, 2007) ET L'EVC (2004)		
	EVRC (2007, 2006)	EVC (2004)	Répercussions
	<p>questions supplémentaires dans l'EVRC de 2006. On a demandé aux répondants d'<i>indiquer spontanément</i> « à quelles activités <i>sportives, de plein air ou de nature, activités culturelles, d'amusement ou de divertissement</i> et <i>autres activités</i> ils avaient participé pendant le voyage le même jour ou d'une nuit ou plus. Les mentions particulières soumises dans ce contexte ont été cochées sur une liste déjà codée ou inscrites par les intervieweurs, en vue de leur codage subséquent. Nota : La question sur les activités a été modifiée pour l'année de référence 2007.</p>		
Activités pendant le voyage	<p>EVRC 2007 On a lu aux répondants une liste d'activités et on leur a demandé s'ils y avaient <i>participé personnellement</i> pendant leur voyage d'une nuit ou plus (seulement). La liste comprenait des activités extérieures d'hiver particulières pour la période d'octobre à mai seulement. Voir l'annexe 4 pour la liste. Pour les voyages effectués le même jour, seule l'activité principale a été demandée.</p>		Les taux de participation aux activités ne sont pas comparables entre l'EVRC de 2006 et l'EVRC de 2007, en raison de la façon très différente dont les questions ont été posées dans les enquêtes respectives.

Annexe 2 : Principale raison du voyage – Différences entre l'EVC et l'EVRC

Principale raison	EVRC (2007, 2006)	EVC (2004)
Voyages non touristiques (hors du champ de l'enquête) ⁷	Déplacements des membres d'équipage d'avions, de trains, de bateaux, etc.	Déplacements des conducteurs et membres d'équipage d'autobus, d'avion, d'embarcation, etc.
	Déplacements réguliers entre la maison et le lieu de travail	Déplacements entre la maison et le lieu de travail ou de l'école (c'est-à-dire le navettage)
	Déplacements pour se rendre à l'école	Voir ci-dessus
	Déplacements en ambulance vers un hôpital ou une clinique	Déplacements en ambulance vers un hôpital ou une clinique
	Voyages qui ont débuté à l'extérieur du Canada	Voyages qui ont débuté à l'extérieur du Canada
	Voyages d'une durée supérieure à un an	Voyages d'une durée supérieure à un an
	Déplacements des conducteurs de camion	
	Déplacements pour effectuer de la vente ou répondre à des appels de service de routine	
	Déplacements pour des raisons militaires et diplomatiques	
	Déplacements pour effectuer des achats réguliers d'articles ménagers ou d'épicerie	
	Déplacements pour déménager (ou aider d'autres personnes à déménager) dans une nouvelle résidence (ou école)	Voyages servant à déménager d'une résidence à une autre(sauf la recherche de logements avant le déménagement proprement dit)
	Déplacements pour se rendre à un examen/rendez-vous périodique médical ou chez le dentiste	
	Déplacements pour assister régulièrement à des pratiques/services d'ordre religieux	
	Déplacements pour s'acquitter de différentes obligations régulières comme aller chercher quelqu'un à l'aréna	
Funérailles – voyages touristiques considérés comme hors du champ de l'EVRC pour le traitement	Les voyages dont la raison principale est d'aller à des funérailles sont <i>exclus</i> des estimations de l'EVRC ⁸ .	Les voyages dont la raison principale est d'aller à des funérailles sont <i>inclus</i> dans les estimations de l'EVC.

⁷ Les éléments énumérés pour l'EVRC sont tirés de la communication du 24 janvier 2007 de StatCan.

⁸ Nota : La justification de l'exclusion des voyages pour aller à des funérailles du traitement de l'EVRC est liée au caractère délicat de la collecte de données détaillées concernant ces voyages, plutôt qu'au fait qu'ils respectent ou non les lignes directrices de l'OMT concernant les voyages touristiques. Les voyages pour aller à des funérailles sont *dans le champ de l'enquête* du point de vue de la définition. Les données sur les funérailles sont recueillies par l'application de l'EVRC, mais sont considérées comme hors du champ de l'enquête

Annexe 3 : Principaux aéroports auxquels *tous* les tarifs de transporteurs aériens intérieurs au Canada sont attribués dans l'EVRC

Aéroport principal	PR/DR	SDR	Aéroport principal	PR/DR	SDR
Terre-Neuve-et-Labrador			Manitoba		
ST. JOHN'S	1001	001	WINNIPEG	4611	040
STEPHENVILLE	1004	016	THOMPSON	4622	026
DEER LAKE	1005	007	Saskatchewan		
GANDER	1006	009	REGINA	4706	026
Île-du-Prince-Édouard			SASKATOON	4711	066
CHARLOTTETOWN	1102	075	Alberta		
Nouvelle-Écosse			MEDICINE HAT	4801	006
HALIFAX	1209	034	CALGARY	4806	016
SYDNEY	1217	030	EDMONTON	4811	012
Nouveau-Brunswick			GRANDE PRAIRIE	4819	006
SAINT JOHN	1301	006	Colombie-Britannique		
FREDERICTON	1303	008	VANCOUVER	5915	015
MONCTON	1307	019	VICTORIA	5917	005
Québec			NANAIMO	5921	020
ÎLES DE LA MADELEINE	2401	030	PRINCE GEORGE	5923	023
MONT-JOLI	2409	075	KELOWNA	5935	010
QUÉBEC	2423	025	Territoires		
MONTRÉAL	2466	085	YELLOWKNIFE	6106	023
VAL D'OR	2489	005	WHITEHORSE	6001	009
LA GRANDE RIVIÈRE	2498	904			
Ontario					
OTTAWA	3506	008			
TORONTO	3521	005			
LONDON	3539	036			
SUDBURY	3553	005			

pour l'ensemble du traitement. Cela signifie que nous disposons de chiffres bruts sur les voyages dont la raison principale est d'aller à des funérailles, mais que ces voyages ne sont pas pondérés et qu'aucune imputation n'est faite pour les dépenses.

THUNDER BAY

3558 004

Annexe 4 : Questions sur les activités pendant le voyage – EVRC 2007

Je vais maintenant vous poser des questions au sujet des activités auxquelles vous avez personnellement participé pendant ce voyage.

Activités (AT)

AT_Q01-02 Avez-vous.... (Les questions sont posées uniquement si le répondant a effectué un voyage d'une nuit ou plus.)

Liste des activités lue par l'intervieweur :

1. Visité un parc national ou provincial ou un autre parc naturel
2. Fait du camping
3. Fait du canot ou du kayak
4. Fait du bateau de plaisance
5. Été à la plage
6. Été à la pêche
7. Observé la faune ou les oiseaux
8. Fait une excursion ou une grande randonnée pédestre
9. Fait de la bicyclette
10. Joué au golf
11. Été à la chasse
12. Assisté à une représentation, par exemple, une pièce de théâtre ou un concert
13. Assisté à un événement autochtone (spectacle, pow wow, autre)
14. Assisté à un festival ou à une foire
15. Visité un site historique
16. Visité un musée ou une galerie d'art
17. Visité un parc thématique ou un parc d'amusement
18. Visité un zoo ou un aquarium
19. Été au casino
20. Praticué des sports d'équipe
21. Assisté à une manifestation sportive comme spectateur
22. Fait de la motoneige (*)
23. Fait du ski de fond (*)
24. Fait du ski alpin (*)
25. Fait de la planche à neige (*)
26. Aucune de ces réponses
27. Avez-vous fait d'autres activités? (Précisez)

Oui Non Activité

(*) Les catégories 22 à 25 seront demandées seulement pour les mois d'octobre à mai.

